

PRÉFET DU CALVADOS

CABINET
Service interministériel de défense
et de protection civile

CAEN, le 30 juin 2015

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Épisode de forte chaleur dans le Calvados **Présentation du plan national canicule et rappel des bonnes pratiques**

Au cours de cette semaine, la France va connaître une période de fortes chaleurs avec des températures caniculaires en certains points du territoire national. En ce qui concerne le Calvados, Météo-France ne prévoit pas d'épisode de canicule. Toutefois notre département va connaître des températures en forte hausse avec un pic sur la journée du mercredi 1^{er} juillet (jusqu'à 35°C). Par ailleurs, la nuit du mardi au mercredi sera marquée par des températures qui se maintiendront aux alentours des 20°C ce qui est supérieur aux températures moyennes pour un mois de juillet. Un rafraîchissement des températures, accompagné d'orages, est attendu à partir de la nuit de mercredi à jeudi avant un retour du soleil pour le week-end mais avec des températures plus supportables.

Pour ces raisons, Météo-France a décidé de placer le département du Calvados **en vigilance jaune** pour le risque de canicule à compter du mardi 30 juin à 16 heures pour une durée minimale de 24 heures.

Pour rappel, le plan national canicule prévoit 4 niveaux de vigilance:

Niveau 1 - veille saisonnière

- Le niveau 1 correspond à la carte de vigilance météorologique de couleur verte, il est activé automatiquement du 1^{er} juin au 31 août de chaque année. En cas de chaleur précoce ou tardive, la veille saisonnière peut être activée avant le 1^{er} juin ou prolongée après le 31 août.

Niveau 2 - avertissement chaleur

- Le niveau 2 correspond à la carte de vigilance jaune et il correspond à une phase de veille renforcée permettant aux différents services de se préparer à une montée en charge en vue d'un éventuel passage au niveau 3 et de renforcer des actions de communication vers la population.

Niveau 3 - alerte canicule

- Le niveau 3 correspond à la carte de vigilance orange. En fonction de différents éléments (prévisions météorologiques, phénomènes de pollution,...) le Préfet peut décider de déclencher le niveau 3 du plan.
- Un des critères majeurs pour déclencher le niveau 3 du plan est la persistance pendant 3 jours consécutifs de températures élevées de jour et de nuit (ces seuils de températures diffèrent d'un département à un autre). **Dans le Calvados, le niveau 3 peut être déclenché dès lors que les prévisions météorologiques établissent que les températures sont susceptibles de dépasser les 31°C de jour et les 18°C de nuit pendant 3 jours consécutifs.**
- Au niveau 3 du plan, le Préfet assure la coordination des opérations qui peuvent notamment être : actions de communication visant à rappeler les actions préventives individuelles à mettre

en œuvre (hydratation, mise à l'abri de la chaleur, ...), déclenchement des « plans bleus » dans les établissements accueillant des personnes âgées ou handicapées, mobilisation de la permanence des soins ambulatoires, des Services de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD), et des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD), activation par les mairies des registres communaux avec aide aux personnes âgées et handicapées isolées inscrites sur les registres, mesures pour les personnes sans abri,...

- Si la situation l'exige, le Préfet peut activer le Centre Opérationnel Départemental en Préfecture pour coordonner l'action de tous les services.

Niveau 4 - mobilisation maximale

- Le niveau 4 correspond à une vigilance météorologique rouge.
- Ce niveau correspond à une canicule avérée exceptionnelle, très intense et durable, avec apparition d'effets collatéraux dans différents secteurs (sécheresse, approvisionnement en eau potable, saturation des hôpitaux ou des pompes funèbres, panne d'électricité, feux de forêts, nécessité d'aménagement du temps de travail ou d'arrêt de certaines activités...). Cette situation nécessite la mise en œuvre de mesures exceptionnelles.
- La crise devenant intersectorielle, elle nécessite une mobilisation maximale et une coordination de la réponse de l'État avec l'activation de la Cellule Interministérielle de Crise (CIC) qui regroupe l'ensemble des ministères concernés. Au niveau départemental, le Centre Opérationnel Départemental est activé par le Préfet.

Consignes de vigilance:

Le Préfet souhaite rappeler à chacun qu'il est nécessaire de mettre en œuvre certaines recommandations en période de fortes chaleurs:

Maintenir le corps frais:

- Porter des habits amples, légers, clair. Préférer le coton, qui laisse passer l'air et absorbe la transpiration
- Boire régulièrement sans attendre d'avoir soif (de l'eau essentiellement ou des fruits pressés éventuellement). Jamais d'alcool. Éviter les sodas et autres boissons sucrées.
- Utiliser des ventilateurs et des brumisateurs. L'usage simultané est le plus efficace : brumiser d'abord les parties découvertes puis ventiler les parties mouillées avec le ventilateur manuel.
- Prendre des douches fraîches plusieurs fois par jour (mais pas froides)

Rafrâichissement des habitations

Les stores seront :

- baissés pendant toute leur exposition au soleil.
- relevés après le coucher du soleil pour faciliter le passage de l'air.

Dans la journée, persiennes et vitrages seront :

- maintenus fermés du côté du soleil. Leur double obstacle limite l'entrée de la chaleur dans la pièce.
- ouverts du côté ombragé si cela permet la réalisation de courants d'air.

Le soir, les dernières fenêtres fermées (persiennes et vitres) seront ouvertes, quand le soleil sera couché ET que la température extérieure aura baissé. La nuit, on laissera ouvertes, dans la mesure du possible, vitres et persiennes. On les coincera pour faciliter les courants d'air.

Limitez au maximum votre activité physique

- Proscrire tout effort important (sport, jardinage, bricolage)
- Reporter ce qui est urgent aux heures fraîches
- On peut aussi s'asperger d'eau, régulièrement, si l'on est obligé de travailler.
- Prendre des nouvelles des membres de sa famille au téléphone
- Demander l'aide de ses voisins
- Proposer son aide aux personnes fragiles et/ou isolées.

Le Ministère de la Santé a mis en place un numéro Vert au 0800 06 66 66 (cette plate-forme téléphonique fonctionne tous les jours, de 9h00 à 19h00 - appel gratuit depuis un poste fixe en France) afin de permettre à la population de connaître les bons comportements à adopter.

Par ailleurs, il est aussi possible d'obtenir des informations sur les sites Internet suivants:

- site Internet du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales (www.sante.gouv.fr)
- site Internet des services de l'État dans le Calvados (www.calvados.gouv.fr)
- site Internet de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie (www.ars.basse-normandie.sante.fr)
- site Internet institutionnel de Météo France (www.meteofrance.fr) ou le répondeur (05 67 22 95 00)

Contacts presse :

Pour la Préfecture du Calvados: Monsieur Sandy VOYEN – Chef du service interministériel de défense et de protection civile – Tél. : 02 31 30 66 13

Pour l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie: Mme Claire LE PRIVE - responsable de la communication externe – Tél. : 02 31 70 97 67